



Donnation de son vivant, d'un ami.

Par **dan 93**, le **23/04/2008 à 11:19**

plusieurs questions viennent à ma demande.

1° un personne sans lien de parenté avec nous, nous lègue ses bien financiers.

2° j'ai une procuration sur une parti de ses biens, puis-je m'en servir pour en retirer la somme, après son décès ?.

3° d'autre comptes son porter à notre noms, apres son décès, comment va se passer sa succession.

4° tous ses comptes sont déclaré auprès de son avocat, comment va se passer sa succession.

5° quel sont les impots, s'ils y en a que nous allons avoir.

6° il est bien entendu que cette personne n'a de famille que nous et que ses obceques sont prevu, ils ne nous reste plus qu'a les respecter.